

ÉPÎTRE AUX ROMAINS

CHAPITRE I

1. Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé apôtre, mis à part pour l'évangile de Dieu,

2. que Dieu avait promis auparavant par ses prophètes dans les saintes Écritures,

3. touchant son Fils, qui lui est né de la race de David, selon la chair;

1. Paulus, servus Jesu Christi, vocatus apostolus, segregatus in evangelium Dei,

2. quod ante promiserat per prophetas suos in Scripturis sanctis,

3. de Filio suo, qui factus est ei ex semine David, secundum carnem;

PROLOGUE

1° La salutation. I, 1-7.

Elle est très solennelle et relativement longue, car l'apôtre y a inséré, comme en d'autres épîtres (cf. Gal. I, 1 et ss.; Tit. I, 1 et ss., etc.), quelques propositions intermédiaires, qui introduisent déjà le sujet principal de la lettre.

CHAP. I. — 1-7. Adresse de l'épître. — *Paulus*. Sur ce nom, voyez Act. XIII, 9, et le commentaire. — *Servus*. Dans le grec : δοῦλος, esclave dans le sens strict. Titre d'humilité, que saint Paul mentionne avant son titre glorieux d'apôtre : avant toutes choses, il se regardait comme entièrement dévoué au service de Jésus-Christ, comme lui appartenant tout entier. Cf. Phil. I, 1; Tit. I, 1. Voyez aussi Jac. I, 1; II Petr. I, 1, etc. — *Jesu Christi*. Nous retrouverons à tout instant ce nom sacré dans les écrits de l'apôtre. Sur sa signification, voyez Matth. I, 1 et les notes. — *Vocatus*. Cet appel à l'apostolat avait eu lieu au moment même de la conversion de Saul. Cf. Act. IX, 15 et xxvi, 16-18; Gal. I, 1, etc. — *Apostolus*. C.-à-d. un envoyé, un délégué du Sauveur. Paul eut souvent « à insister sur le fait et les droits de son apostolat ». Cf. I Cor. IX, 1-2; II Cor. XII, 12, etc. Ici, il tient à se présenter à l'Église de Rome avec tout l'appareil de sa dignité. — *Segregatus* (ἀφορισμένος) : mis à part pour

remplir un rôle spécial. Cf. Act. IX, 15; XIII, 2; Gal. I, 15. — *In evangelium*. C.-à-d. pour prêcher au loin cette « bonne nouvelle », qui est appelée ici l'évangile de Dieu, parce que c'est Dieu lui-même qui l'avait révélée, et qu'elle était destinée à le faire mieux connaître. Cf. xv, 16; II Cor. XI, 7; I Thess. II, 2, etc. — *Quod ante...* L'écrivain sacré caractérise en quelques mots cet évangile. D'abord (verset 2) il avait été promis et prédit depuis longtemps au nom de Dieu par les prophètes d'Israël : *promiserat per...* L'évangile est donc vraiment universel sous le rapport du temps. « La promesse du grand Libérateur, qui se trouve à travers tout l'Ancien Testament, est un des plus merveilleux phénomènes de l'histoire. » Voyez XVI, 26; Luc. XXIV, 27, 44; Act. III, 18; Hebr. I, 1, etc. — *In Scripturis*. L'épithète *sanctis* est ajoutée respectueusement pour rendre hommage à ces livres uniques au monde, dont l'origine est toute divine et dont le sujet est particulièrement saint et sanctifiant. — *De Filio...* (vers. 3). Ces mots se rattachent au verbe « promiserat » du vers. 2. La promesse en question concernait surtout le Fils de Dieu, qui est lui-même l'objet direct du message évangélique. — Saint Paul va nous dire ce qu'était ce Fils. D'une part, *secundum carnem*, c.-à-d. envisagé du côté de sa nature humaine (cf. IX, 5), il était *ex semine David* : assertion par laquelle

4. qui prædestinatus est Filius Dei in virtute, secundum spiritum sanctificationis, ex resurrectione mortuorum Jesu Christi, Domini nostri,

5. per quem accepimus gratiam et apostolatam, ad obediendum fidei in omnibus gentibus, pro nomine ejus;

6. in quibus estis et vos vocati Jesu Christi :

7. omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis. Gratia vobis et pax

4. qui a été prédestiné comme Fils de Dieu avec puissance, selon l'esprit de sainteté, par sa résurrection d'entre les morts; Jésus-Christ notre Seigneur,

5. par qui nous avons reçu la grâce et l'apostolat, pour faire obéir à la foi toutes les nations, en son nom;

6. au rang desquelles vous êtes aussi, ayant été appelés par Jésus-Christ :

7. à tous ceux qui sont à Rome, bien aimés de Dieu, appelés saints. Que la

débuté l'évangile (cf. Matth. I, 1) et qui est démontrée officiellement par la généalogie du Christ (Matth. I, 2-17; Luc. III, 23 et ss.). D'après l'Ancien Testament, le Messie devait être fils de David : cf. II Reg. VII, 12 et ss.; Ps. CXXXII, 11; Jer. XXIII, 5, etc. — *Qui factus est.* Dans le grec : τοῦ γενομένου, qui est devenu. Le pronom et a été ajouté par la Vulgate. — D'autre part, selon sa nature supérieure, il était vraiment *Filius Dei* (vers. 4), comme la voix céleste l'avait clairement affirmé (cf. Matth. III, 17; xv, 5), comme sa vie entière l'avait démontré, et comme le prouvent tous les livres du Nouveau Testament. — *Prædestinatus.* La signification du grec (τοῦ ὁρισθέντος) est plutôt : qui a été déterminé, marqué par des signes certains; par conséquent, démontré (saint Hilaire : « destinatus »). Selon d'autres : établi, constitué. Jésus-Christ est le Fils de Dieu d'une manière indéniable. — *In virtute* (ἐν δυνάμει) : avec puissance, par un acte éclatant de puissance. Ce trait met aussi en relief la parfaite certitude des preuves qui démontrent la divinité du Sauveur. Cf. II Cor. XIII, 4. Au lieu de rattacher les mots « in virtute » au verbe « prædestinatus est », comme nous venons de le faire à la suite de la plupart des interprètes, on peut les joindre directement à « Filius Dei », à la suite de divers commentateurs; dans ce cas, ils équivalraient à l'adjectif « potens » : Jésus-Christ a été établi Fils de Dieu tout-puissant. La locution *secundum spiritum sanctificationis* (plus exactement, d'après le grec : selon l'esprit de sainteté) est évidemment opposée à « secundum carnem » du vers. 3. Puisque cette dernière expression désignait la nature humaine du Christ, par les mots « secundum spiritum... » il faut entendre sa nature divine. L'esprit de sainteté n'est donc pas ici la troisième personne de la sainte Trinité; mais la divinité de Jésus, en tant qu'elle se confond avec l'infime sainteté. Cette locution revient donc à dire : selon la divinité. Comp. I Tim. III, 16, où le mot πνεῦμα, esprit, désigne pareillement la divinité de Notre-Seigneur. Voyez aussi Hebr. IX, 14; I Petr. III, 18. C'est donc à tort, croyons-nous, que plusieurs commentateurs anciens et modernes traduisent comme s'il y avait : Ainsi que l'Esprit-Saint l'avait prédit. — *Ex resurrectione.* La préposition ἐξ signifie en cet endroit : en conséquence de, comme un résultat de. Le sens général est donc que le

grand prodige de la résurrection de Jésus-Christ, accompli avec tant d'éclat et si parfaitement démontré, était une preuve irrécusable de sa divinité. — *Jesu Christi, Domini...* D'après le grec, ces noms devraient être à l'ablatif (« de Jesu Christo, Domino... »), car ils sont une apposition à « Filio suo » du vers. 3°. — *Accipimus* (vers. 5). D'après le sentiment le plus probable, il ne s'agit que de saint Paul, malgré l'emploi du pluriel. — *Gratiam et apostolatam.* C. à-d., les hautes fonctions confiées par Dieu à ses apôtres et les grâces nécessaires pour les bien accomplir. On affaiblit la pensée, lorsqu'on traduit : la grâce de l'apostolat; ou bien : l'apostolat envisagé comme un don gratuit. — *Ad obediendum.* Tel est le résultat du ministère apostolique : faire naître dans les cœurs la foi et l'obéissance réclamée par la foi. Cf. x, 3; I Petr. I, 12. — *In... gentibus.* En effet, en vertu de ses anciennes promesses, Dieu appelait tous les peuples à la foi, et déjà saint Paul avait contribué pour sa grande part à la réalisation de ce plan divin. Cf. xv, 19°, etc. — *Pro nomine...* Ce qui revient à dire, d'après l'usage biblique : pour lui (le Christ), pour sa gloire. Le but final de l'apostolat est de faire connaître et aimer Jésus-Christ. — *In quibus* (parmi lesquels peuples, vers. 6). Après ces considérations générales, l'écrivain sacré arrive à ses lecteurs. — *Vocati Jesu Christi :* et par suite, appartenant au divin Maître. L'appel en question ne consiste pas seulement à avoir entendu la prédication évangélique, mais à avoir effectivement correspondu aux grâces divines dont elle était accompagnée. — *Omnibus qui...* *dilectis...* (vers. 7). On peut traduire aussi : A tous les bien-aimés de Dieu qui sont à Rome. — *Sanctis.* Sur ce nom donné aux premiers chrétiens, voyez Act. IX, 13; xxvi, 9, etc. — *Gratia... et pax* (χαρίς καὶ εἰρήνη). Cette même formule se retrouve au début des épîtres suivantes : I Cor., II Cor., Gal., Eph., Phil., Col., I Thess., II Thess. et Philém. Elle combine de la façon la plus intéressante la salutation grecque χαίρειν, qui souhaite la joie, et celle des Hébreux, *shalom*, qui souhaite la paix. Le mot « grâce » représente ici toutes les faveurs divines réservées aux chrétiens; la paix, c. à-d. la parfaite sécurité de l'âme, est le résultat de la grâce. — *A Deo... et Domino...* Ces deux précieuses bénédictions nous viennent simultanément de Dieu le Père et de son Fils Jésus-

grâce et la paix vous soient données par Dieu, notre Père, et par le Seigneur Jésus-Christ!

8. En premier lieu, je rends grâces à mon Dieu par Jésus-Christ pour vous tous, de ce que votre foi est renommée dans le monde entier.

9. Car le Dieu que je sers en mon esprit dans l'évangile de son Fils m'est témoin que je fais sans cesse mention de vous

10. dans mes prières, demandant continuellement que je puisse avoir enfin, par sa volonté, quelque voie favorable pour aller vers vous.

11. Car je désire vous voir, pour vous communiquer quelque grâce spirituelle, afin de vous affermir;

12. c'est-à-dire afin que, chez vous, nous recevions une consolation mutuelle par la foi qui nous est commune, à vous et à moi.

α Deo, Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

8. Primum quidem gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis, quia fides vestra annuntiat in universo mundo.

9. Testis enim mihi est Deus, cui servio in spiritu meo in evangelio Filii ejus, quod sine intermissione memoriam vestri facio

10. semper in orationibus meis obsecrans, si quo modo tandem aliquando prosperum iter habeam in voluntate Dei veniendi ad vos.

11. Desidero enim videre vos, ut aliquid impartiar vobis gratiæ spiritualis, ad confirmandos vos;

12. id est, simul consolari in vobis, per eam quæ invicem est, fidem vestram atque meam.

Christ. Comme le remarquent quelques anciens docteurs grecs, la manière dont Notre-Seigneur est associé au Père dans cette formule et en d'autres semblables (cf. I Cor. 1, 3; II Cor. 1, 2; Eph. 1, 2; Phil. 1, 2, etc.) démontre à elle seule sa divinité.

2° Intérêt très vif que porte saint Paul à l'évangélisation de plus en plus complète de l'Église de Rome. I, 8-15.

8. Excellente renommée dont jouissaient partout les chrétiens de Rome. — *Gratias ago...* De nombreuses épîtres de saint Paul débute par cette action de grâces à Dieu. Cf. I Cor. 1, 4; Eph. 1, 16; Phil. 1, 3; Col. 1, 3; I Thess. 1, 2, etc. L'apôtre des Gentils emploie volontiers aussi l'expression « mon Dieu » (*Deo meo*) : le Dieu dont il avait reçu tant de bienfaits et auquel il s'était entièrement consacré. Cf. I Cor. 1, 4; II Cor. 12, 21; Phil. 1, 3 et IV, 19, etc. — *Per Jesum*. C'est par ce tout-puissant médiateur (« velut per pontificem magnum », Origène) que Paul voulait faire parvenir à Dieu son action de grâces et sa prière. Cf. VIII, 34. — Motif de cette action de grâces : *quia fides vestra...* Leur foi soit théorique, soit pratique, était partout proclamée, vantée, « comme une chose de notoriété publique ». — *In universo...* dans tout l'empire romain. Cf. Act. XI, 28; XVII, 6; Col. 1, 6, etc. L'Église de Rome était alors très florissante.

9-15. Saint Paul désire ardemment les visiter, pour leur faire part à eux aussi des grâces célestes. — *Testis... mihi...* Il fait souvent appel au témoignage divin dans ses écrits. Cf. II Cor. 1, 23; XI, 31; XII, 19; Gal. 1, 20; Phil. 1, 8, etc. Peut-être avait-il contracté cette habitude à cause des calomnies fréquentes dont il était l'objet de la part de ses adversaires. — *Cui servio...* Le grec λατρεύω signifie : J'adore. — *In spiritu meo*. C.-à-d., de toute mon âme, par toutes mes fa-

cultés intérieures. — *In evangelio Filii...* L'évangile que Jésus-Christ avait apporté au monde et dont il est lui-même le centre était en quelque sorte le théâtre et l'activité des efforts réitérés de saint Paul. — *Sine intermissione memoriam...* Les détails du chap. XVI nous montrent à quel point ce trait était exact. — *Obsecrans si...* (vers. 10). Point spécial sur lequel l'apôtre insistait dans ses prières. Il y a là un compliment très délicat pour les chrétiens de Rome. Le livre des Actes, XIX, 21, nous apprend l'ardent désir que saint Paul éprouvait depuis longtemps d'aller à Rome. — *Prosperum iter*. En écrivant ces mots, il ne se doutait guère des terribles obstacles qu'il aurait à traverser avant de pénétrer dans la capitale de l'empire. Cf. Act. XXI, 17-XXVIII, 31. — *In voluntate Dei*. Restriction tout apostolique : le désir de Paul était entièrement soumis à la volonté divine. — *Ut... impartiar...* (vers. 11). Motif pour lequel il souhaitait si ardemment d'aller à Rome. — *Aliquid... gratiæ spiritualis* (τι χάρισμα πνευματικόν). Le substantif χάρισμα n'est pas pris ici dans le sens spécial qu'il a dans la première épître aux Corinthiens, où il représente des dons miraculeux, tels que la prophétie, le don des langues, etc.; il désigne d'une manière générale « un accroissement de foi, d'amour et de vie chrétienne ». Paul espérait être pour les Romains une source abondante de bénédictions spirituelles : *ad confirmandos...* — *Id est, simul...* (vers. 12). Autre trait d'une grande délicatesse et d'un tact parfait. L'apôtre se reprend, comme s'il avait parlé trop avantageusement de lui-même. Se mettant en quelque sorte au niveau de ses lecteurs, il affirme qu'il aura lui aussi beaucoup à gagner de ses relations avec l'Église de Rome. — *Per eam quæ invicem...* C.-à-d., par les manifestations réciproques de notre foi. — *Nolo... vos*

13. Nolo autem vos ignorare, fratres, quia sæpe proposui venire ad vos, et prohibitus sum usque adhuc, ut aliquem fructum habeam et in vobis, sicut et in ceteris gentibus.

14. Græcis ac Barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum.

15. Ita, quod in me, promptum est et vobis, qui Romæ estis, evangelizare.

16. Non enim erubescio evangelium : virtus enim Dei est in salutem omni credenti, Judæo primum, et Græco.

17. Justitia enim Dei in eo revelatur

13. Aussi je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, que je me suis souvent proposé d'aller chez vous (j'en ai été empêché jusqu'à présent), pour obtenir aussi quelque fruit parmi vous, comme parmi les autres nations.

14. Je me dois aux Grecs et aux barbares, aux savants et aux ignorants.

15. Ainsi, autant qu'il dépend de moi, j'ai à cœur de vous annoncer l'évangile, à vous aussi qui êtes à Rome.

16. En effet, je ne rougis point de l'évangile; car il est une force de Dieu, pour le salut de tout croyant, premièrement du Juif, puis du Grec.

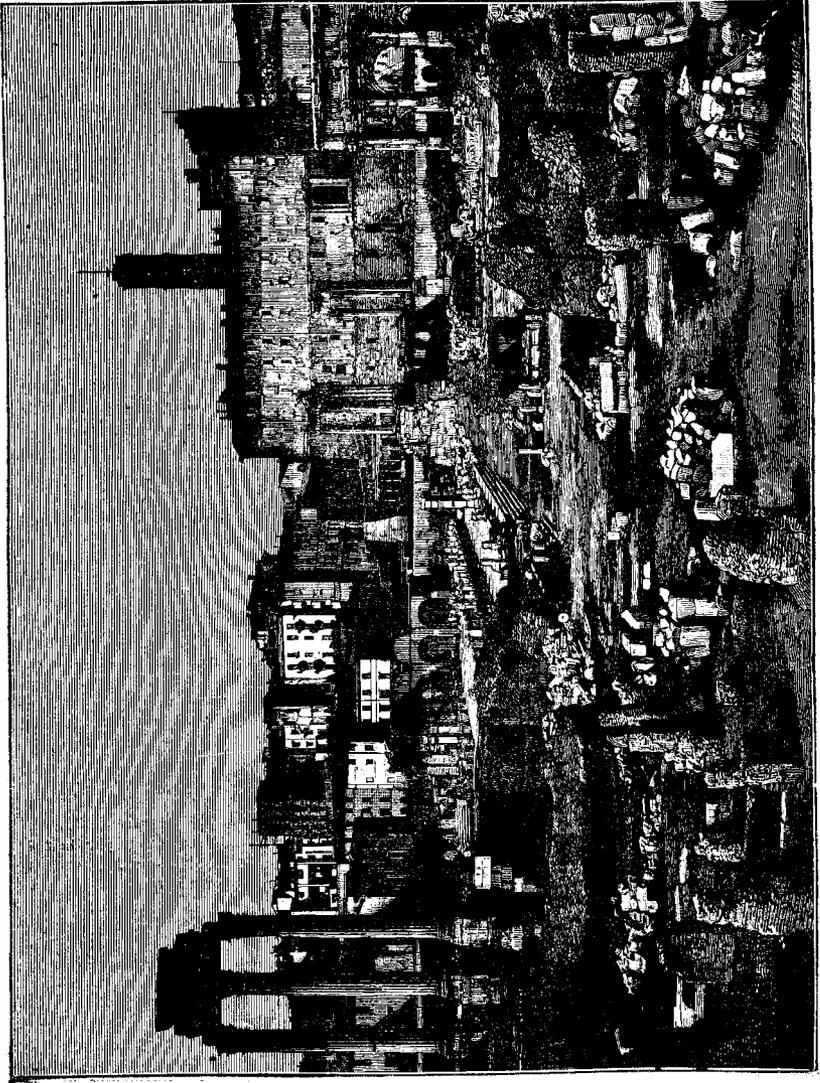
17. Car la justice de Dieu y est révélé-

ignoraré... (vers. 13). Encore une formule favorite de saint Paul. Cf. xi, 25; I Cor. x, 1 et xii, 1; II Cor. i, 8; I Thess. iv, 13. — *Sæpe proposui...* L'apôtre revient sur son ancien désir de venir à Rome. Il y avait vingt ans qu'il évangélisait le monde; comment n'avait-il point encore visité les Romains? — *Prohibitum sum...* Plus loin, xv, 22-23, il dira ce qui l'avait empêché d'exécuter son dessein : son apostolat en Orient lui avait enlevé toute liberté. — *Ut aliquem fructum...* Expression bien modeste, pour désigner les résultats spirituels que saint Paul attendait de sa visite aux Romains. L'image est empruntée à la moisson. — Les mots *sicut et in ceteris...* prouvent que la plupart des chrétiens de Rome étaient des convertis du paganisme. — *Græcis ac Barbaris...* (vers. 14). L'humanité entière se partageait entre ces deux catégories sous le rapport du langage : ceux qui parlaient le grec et ceux qui ne le parlaient pas. Sur la signification étymologique du mot *Barbare*, voyez Act. xxviii, 4 et les notes. — *Debitor sum.* En tant qu'apôtre des Gentils, Paul se devait à tous sans exception. Cf. I Cor. ix, 16-17. — *Sapientibus et...* L'humanité est divisée en deux autres catégories, cette fois sous le rapport de la civilisation : d'une part, les sages et les savants; de l'autre, les hommes simples et sans instruction. — *Quod in me* (vers. 15). Périphrase qui équivaut au pronom *Moi*. — *Promptum est.* Le grec πρόθυμον exprime une disposition ardente, généreuse. — *Et vobis...* puisqu'ils étaient, eux aussi, ses créanciers sous le rapport de l'évangile.

3^e Thème de l'épître, I, 16-17.

16-17. La justification par la foi. — *Non... erubescio...* La particule *enim* sert de transition, rattachant ce passage à la pensée qui précède. Prêcher l'évangile, c'était en réalité prêcher Jésus crucifié (cf. I Cor. i, 18 et ss.); or, porter ce message dans la capitale du monde civilisé pouvait paraître, au point de vue purement humain, une humiliation pour le prédicateur. Mais Paul ne connaissait pas un tel sentiment. — *Evangelium.* Les mots τοῦ χριστοῦ, ajoutés par quelques manuscrits, sont très probablement

apocryphes. — *Virtus enim...* Raison pour laquelle Paul ne rougissait pas de l'évangile, et belle définition de ce message céleste, qui est véritablement une force divine, une manifestation admirable de l'énergie du Seigneur, en vue de la rédemption des hommes : *in salutem...* Cf. I Cor. i, 1-18, 23-24; ii, 4; iv, 20, etc. L'évangile n'est donc pas une lettre morte, une simple théorie; il ne se compose pas de phrases sans vie, à la façon de la philosophie païenne. C'est une parole vivante et créatrice; c'est un instrument très efficace pour nous sauver. Le mot « salut » doit être pris dans son acception spirituelle la plus générale : c'est, au négatif, la délivrance de la damnation éternelle, grâce à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et, au positif, la communication de la vie éternelle, également par Jésus-Christ. — *Omni credenti.* Deux mots fortement accentués, qui expriment la condition à laquelle nous est accordé le salut. Pour l'obtenir, la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ est absolument nécessaire; mais quiconque aura cette foi pourra être sauvé, quels que soient ses antécédents. Voyez Marc. x, 30; Joan. iii, 15-16; Act. iv, 12; xiii, 26, etc.; le concile de Trente, Sess. vi, *de Justific.*, cap. 8. Saint Paul développera et démontrera ce fait durant toute la première partie de l'épître. — *Judæo... et Græco.* Ces mots désignent aussi le genre humain tout entier, envisagé sous le rapport de la religion. — *Primum* marque non seulement l'ordre historique d'après lequel la rédemption fut présentée aux hommes par Jésus-Christ, mais aussi le droit spécial que les Juifs, par suite de leurs relations avec Dieu et avec le Messie, avaient à cette rédemption. Ils possédaient vraiment la priorité sous ce rapport, et ce n'est pas sans raison qu'ils furent appelés les premiers auprès de la crèche du Sauveur. Cf. Luc. ii, 8 et ss. Saint Paul leur concédait volontiers ce privilège. Voyez iii, 1; ix, 1 et ss.; xi, 16 et ss.; Act. xiii, 46, etc. — *Justitia...* (vers. 17). Un troisième thème *enim* (comp. le vers. 16) marque l'enchaînement étroit des pensées. Cette fois, l'écrivain sacré va indiquer brièvement pourquoi l'évangile est « une force de Dieu pour le salut de quiconque croit ».



Le Forum. (D'après une photographie.)

ex fide in fidem, sicut scriptum est :
Justus autem ex fide vivit.

18. Revelatur enim ira Dei de cælo,

lée par la foi et pour la foi, ainsi qu'il
est écrit : Le juste vivra par la foi.

18. En effet, la colère de Dieu se ré-

C'est, en somme, une nouvelle définition qu'il donne de la bonne nouvelle. L'expression « justice de Dieu » (δικαιοσύνη Θεοῦ) est employée sept fois encore dans cette épître. Cf. III, 5, 21, 22, 25, 26; X, 3 (deux fois). Voyez aussi II Cor. V, 21. Ici elle ne désigne pas une qualité subjective de Dieu, sa justice personnelle (elle a ce sens aux passages III, 5, 25, 26), mais une qualité que l'homme reçoit de Dieu. C'est donc comme s'il y avait : « justitia ex Deo », la justification dont Dieu est l'auteur, qui tire de lui son origine, moyennant certaines conditions. En effet, d'après la doctrine que l'apôtre va bientôt développer, tous les hommes sans exception sont ἄδικοι, injustes, profanes (« natura filii iræ », Eph. II, 3). Ils ne peuvent sortir par eux-mêmes, par leur « propre justice » (cf. X, 3), de ce triste et terrible état. La loi juive elle-même était incapable de les en tirer ; mais Dieu a daigné les sauver par son Christ, à condition qu'ils croiraient en lui. — L'apôtre revient sur le mode de cette justification : *revelatur*... Le verbe est au temps présent, pour dénoter un fait qui se reproduit sans cesse. Il est fort bien choisi : jusqu'à Jésus-Christ, la nature de la justification avait été un secret divin, que le Sauveur a lui-même dévoilé, manifesté. — *Ex fide in fidem* (ἐκ πίστεως εἰς πίστιν). Ces mots, qu'on a rattachés tantôt à « justitia Dei », tantôt à « revelatur », ont été interprétés de manières bien différentes. Les uns y ont vu la révélation en question, ayant pour point de départ la foi des prédicateurs de l'évangile, et aboutissant à la foi des auditeurs (Sedulius, etc.). D'autres ont pensé à un progrès dans l'objet même de la foi : « ex fide Legis in fidem Evangelii » (Tertullien, saint Jean Chrys.). D'autres ont supposé que l'apôtre veut parler ici du passage d'un foi subjective imparfaite à une foi plus parfaite (Théophylacte, Estius, etc.). Pour d'autres encore, l'expression « ex fide » serait à l'abstrait et équivaldrait à « per fidem » ; les mots « in fidem », au contraire, seraient au concret et désigneraient tous ceux qui croient, « in omnem credentem ». Comp. le passage parallèle III, 21-22, qui favorise grandement cette interprétation, à laquelle nous donnons notre assentiment (Ecumenius, Beelen, Cornely, etc.). Non que la foi seule soit suffisante ; mais elle est la condition essentielle sans laquelle la « justice de Dieu » ne peut être obtenue. D'où il suit que l'évangile est réellement une force divine pour le salut de tout croyant, puisqu'il révèle que la justification, sans laquelle l'homme serait incapable d'arriver à la vie éternelle, a sa source dans la foi en Jésus-Christ et n'est accordée qu'aux seuls croyants. — Saint Paul démontre, par un texte de l'Ancien Testament, l'incontestable vérité de son affirmation : *Sicut scriptum est*. Formule de citation employée par Jésus-Christ lui-même. Cf. Matth. IV, 4, 7,

10. — *Justus... ex fide...* Comp. Habacuc, II, 4, où on lit, d'après l'hébreu : Le juste vivra par sa foi. L'apôtre cite librement, d'après les Septante. « Axiome concis, mais profond. » Le prophète oppose aux Chaldéens orgueilleux, impies, dont il prédit la ruine, les humbles et pieux Israélites, auxquels il promet la vie spirituelle, le salut, à cause de leur foi en Jéhovah. Cf. Gal. III, 11.

PREMIÈRE PARTIE

De la justification par la foi en Jésus-Christ. I, 18-XI, 36.

C'est la démonstration très développée de la thèse contenue dans les vers. 16-17.

SECTION I. — NÉCESSITÉ ET NATURE DE LA JUSTIFICATION. I, 18-V, 21.

§ I. — *Tous les hommes sans exception ont besoin de la justification chrétienne.* I, 18-III, 31.

C'est ici comme la base de l'argumentation de saint Paul. Avant de décrire la nouvelle voie de salut qui nous a été ouverte par le Christ, moyennant la foi, l'apôtre fait voir jusqu'à l'évidence le besoin absolu que tous les hommes avaient de la rédemption messianique. Reprenant la division donnée plus haut du genre humain en deux catégories (cf. vers. 16^b), les païens, ou les Grecs, et les Juifs, il établira successivement ce besoin pour chacune d'elles.

1° La culpabilité et le châtiement des païens. I, 18-32.

Ce que saint Paul va dire du paganisme, de son origine et de ses conséquences funestes, est assurément ce qu'on a écrit de plus profond et de plus remarquable sur ce sujet.

18-23. La colère divine, excitée par le crime inexcusable des païens. — La particule *enim* sert pour la quatrième fois de trait d'union depuis le vers. 16^a. La justification par la foi est l'unique voie de salut, puisque, en dehors d'elle, tous les hommes sont sous le coup de la colère divine, à cause de leurs péchés. Sans elle, ils seraient à tout jamais perdus. Cf. Eph. II, 3. — Remarquez l'antithèse frappante qui existe entre la première ligne du vers. 18 et le début du vers. 17. — *Ira Dei*. Car, dans le cœur de Dieu, il y a place pour la colère, à côté de l'amour infini et de l'infinité bonté ; l'histoire entière de l'humanité, et en particulier celle de la révélation, le prouvent. Colère qui est d'ailleurs toujours celle d'un Juge souverainement juste. C'est « la réaction intime de la sainteté divine contre le péché » qui lui résiste insolemment. Nous la verrons à l'œuvre à partir du vers. 24. — *Revelatur*. Au temps présent, comme au vers. 17 et pour le même motif ; mais, là c'était l'heureuse révélation du salut, tandis qu'ici c'est la révélation terrible du châ-

vèle du haut du ciel contre toute l'impïété et l'injustice de ces hommes qui retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice;

19. car ce que l'on connaît sur Dieu est manifeste pour eux, Dieu le leur ayant fait connaître.

20. En effet, ses *perfections invisibles* sont devenues visibles depuis la création du monde, par la connaissance que ses œuvres en donnent; de même sa puissance éternelle et sa divinité : de sorte qu'ils sont inexcusables,

21. parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont pas rendu grâces; mais ils se sont

super omnem impietatem et injustitiam hominum eorum qui veritatem Dei in injustitia detinent;

19. quia quod notum est Dei manifestum est in illis; Deus enim illis manifestavit.

20. Invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur; sempiterna quoque ejus virtus et divinitas: ita ut sint inexcusabiles,

21. quia, cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt; sed evanuerunt in cogitationi-

tionem. — *De cælo*. Cette colère se manifestera du haut du ciel, le séjour de Dieu par excellence. — *Super* (pour descendre sur) *omnem*... On a dit que les deux substantifs *impietatem* et *injustitiam* désignent le péché sous un double aspect général; en tant qu'il est commis contre Dieu et contre les hommes. Mais il est plus exact de dire que le premier représente l'irréligion, et le second, tout acte allant contre la volonté de Dieu. — *Hominum eorum qui*... Les païens ne sont pas nommés directement; mais il est visible, par le sens, qu'il s'agit d'eux dans toute la suite de ce chapitre. — Toute leur vie criminelle est résumée dans le trait énergique *veritatem* (ici, la vraie connaissance de Dieu et des choses divines)... *detinent*. Ce verbe est très expressif: retenir une chose de manière à l'empêcher de remplir son but; par suite, la retenir captive, la supprimer. Cf. Luc. iv, 22; II Thess. ii, 6 et 7. Saint Paul reproche à bon droit aux païens d'empêcher la vérité de briller au dehors: par sa nature même, la vérité frappe à la porte des intelligences et des cœurs; si elle ne peut pénétrer, c'est qu'on la repousse volontairement. — Le mot *Det* manque dans le grec; la Vulgate l'a suppléé d'une manière très conforme au sens. — *In injustitia*: en vertu de l'injustice qui vient d'être signalée. — *Quia*... (vers. 19). Preuve que les païens ont librement et criminellement rejeté la vérité religieuse: il ne tenait qu'à eux de l'accepter. — *Quod notum*... *Dei* (τὸ γνωστὸν τοῦ θεοῦ). C. à d., en fait, ce que nous pouvons connaître de Dieu. Ou bien, d'après le sens primitif de l'expression, ce que Dieu nous a fait connaître de lui au moyen du monde extérieur, sans révélation spéciale. — *Manifestum est*...: s'imposant en quelque sorte à l'esprit. — *Deus... manifestavit*. Le vers. 20 précise la nature de cette manifestation. Il s'agit de la révélation naturelle que Dieu fait de son être et de ses attributs par l'intermédiaire de ses œuvres extérieures: *invisibilia enim*... Cf. Act. xiv, 17; xvii, 26-28. — Ces mots sont expliqués à la ligne suivante par *sempiterna... ejus virtus et divinitas*, qui représentent l'existence et les attributs invi-

sibles de Dieu, par opposition à ses œuvres visibles. — *A creatura* (ἀπὸ τῆς κτίσεως)... C. à d., depuis la création du monde. Moins bien, selon quelques interprètes: par la création; ou, ce qui revient au même, par les créatures. — *Per ea quæ facta*... Simplement dans le grec: par les œuvres. Nous avons ici, on le voit, la démonstration de l'existence de Dieu par ce qu'on nomme l'argument physique. Saint Paul raisonne à la façon d'Aristote, qui disait: « Le Dieu invisible est vu dans ses œuvres » (*de Mundo*, 6). Cet argument revient souvent aussi dans l'Ancien Testament; cf. Job, xii, 9; xxvi, 14; Ps. xviii, 1 et ss.; xcii, 1 et ss.; Is. xlii, 6; xlv, 18; Sap. ii, 23 et xiii, 1, 5, etc. — *Conspiciuntur*. Le grec a un verbe composé: *καθορᾶται*, sont vues clairement. Intuition tout intellectuelle (*intellecta, νοούμενα*). — *Virtus* (δύναμις): la toute-puissance divine, telle qu'elle nous est manifestée dans la création. — *Ita ut... inexcusabiles*. Puisqu'il est si facile à l'homme de parvenir à la connaissance de Dieu, il ne peut alléguer aucune excuse valable, s'il n'obtient pas ce résultat. — *Quia cum*... (verset 21). La pensée fait un pas en avant: non seulement les païens n'ont pas reconnu Dieu dans ses œuvres; parfois, l'ayant connu, ils ne l'ont pas honoré comme Dieu. — Les expressions *glorificaverunt* et *gratias egerunt* embrassent ici tout l'ensemble du culte religieux, résumé dans le double devoir de l'adoration et de la reconnaissance. Il y eut donc un moment dans l'histoire où les hommes, après avoir connu le vrai Dieu, cessèrent de lui rendre hommage; ensuite, ils transportèrent leurs adorations aux idoles, comme il va être dit bientôt. Telle fut l'origine du paganisme, qui ne fut pas, comme l'affirment, d'une manière erronée, certains philosophes contemporains, une sorte de prélude nécessaire du monothéisme. Il en fut, au contraire, une altération et une dépravation. — *Sed evanuerunt in*... Littéralement dans le grec: Ils furent rendus vains dans leurs raisonnements. C. à d., que Dieu les châtia, en permettant qu'ils raisonnassent comme des insensés, et qu'ils tombassent dans des erreurs de plus en

bus suis, et obscuratum est insipiens cor eorum.

22. Dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt;

23. et mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis, et volucrum, et quadrupedum, et serpentium.

24. Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam, ut contumelias afficiant corpora sua in semetipsis;

25. qui commutaverunt veritatem Dei in mendacium, et coluerunt, et servierunt creaturæ potius quam Creatori, qui est benedictus in sæcula, amen.

26. Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominie; nam femine eorum

égarés dans leurs pensées, et leur cœur insensé a été obscurci.

22. Ainsi, en disant qu'ils étaient sages, ils sont devenus fous,

23. et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible contre une image représentant l'homme corruptible, et les oiseaux, et les quadrupèdes, et les reptiles.

24. C'est pourquoi Dieu les a livrés aux désirs de leur cœur, à l'impureté, en sorte qu'ils ont déshonoré eux-mêmes leurs propres corps :

25. eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni dans tous les siècles. Amen.

26. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions honteuses; car leurs femmes

plus grossières. Voyez le vers. 22. — *Obscuratum est... cor...* Souvent, dans la Bible, le cœur est regardé comme le centre et le foyer des connaissances. — *Dicentes... stulti...* (vers. 22). « Sévère mais juste description des systèmes, anciens ou modernes, qui ignorent la révélation, lorsque la révélation a parlé. » En réalité, le paganisme n'est pas moins une folie qu'une erreur. — *Mutaverunt...* (vers. 23).

Notez la solennité douloureuse du langage, et la manière saisissante dont est décrit le grand crime positif du paganisme. — *Gloriam* : la majesté, les perfections visibles. — *In similitudinem...* De façon, à rendre la divinité semblable aux êtres les plus vils. Ce sont des « caricatures de Dieu » qu'adorent les idolâtres. Voyez le Ps. cv, 20; Sap. xiii et xiv. — *Homines, et...* On est allé jus-



Divinité égyptienne à tête de crocodile.

qu'au bout, jusqu'au « monstrueux et avilissant fétichisme ».

24-32. Les turpitudes morales des païens, envisagées comme la juste punition de leur oubli du vrai Dieu. Tout ce passage est empreint d'une grave tristesse. — *Propter quod*. Cette expression est à noter. Comp. les vers. 26^a et 28^a. Il y a une connexion intime entre l'idolâtrie et l'immoralité, dans ce que celle-ci a de plus révoltant. L'expérience quotidienne démontre que la civilisation et l'éducation sont, à elles seules, incapables de mettre un frein aux passions grossières. — *Tradidit* (παρέδωκεν).

Locution plus remarquable encore. L'apôtre ne dit pas simplement : Dieu a permis; mais : Dieu a livré. Ce qui marque un châtement intentionnel, une vaine « némésis divine ». Cf. Act. vii, 42, etc. C'est, en effet, une loi de l'ordre moral que le péché enfante le péché. Quelconque abandonne Dieu ne tarde pas à tomber dans l'esclavage de la nature matérielle, et, de chute en chute, il arrive à la boue de la matière. L'homme qui oublie la gloire de Dieu (cf. vers. 23^a), en vient bientôt à profaner ignominieusement sa propre « gloire » dans son corps aussi bien que dans son âme. — Les mots in *desideria...* sont expliqués par les suivants, in *immunditiam* (ἀκαθαρσίαν, l'impudicité), qui sont eux-mêmes ensuite développés : *ut contumelias...* Rien ne déshonore et ne souille le corps de l'homme autant que l'impureté. — *In semetipsis*. Cette locution a probablement ici le sens de « in se invicem ». Voyez le vers. 27. — *Qui commutaverunt...* (vers. 25). C.-à-d., qui ont travesti. L'écrivain sacré répète avec douleur le motif du châtement. — *Veritatem Dei* : ce qui n'est réel que de Dieu seul, « la vraie nature de l'Être divin. » — *In mendacium*. C.-à-d., en idolâtrie, la grande erreur par excellence. Comp. Jer. xvi, 19, où les faux dieux sont appelés *séger*, mensonge. — *Coluerunt et servierunt*. Le premier de ces verbes marque le culte intérieur; le second, le culte extérieur. — Il y a une antithèse très énergique entre les mots *creaturæ* et *Creatori*. — *Potius quam...* Mieux, d'après le grec : en négligeant le Créateur (saint Cyprien : « relicto Creatore »). — *Qui... benedictus...* Pieuse doxologie à la manière des Juifs (cf. ix, 5, etc.), comme pour protester contre l'outrage fait à Dieu par les païens. — *Amen*. Conclusion de la doxologie : en vérité, ainsi soit-il. — *Propterea tradidit* (vers. 26). Comme au vers. 24, mais avec une gradation ascendante, car les mots *passiones ignominie* disent bien plus que « in immunditiam » : des passions qui dégradent par elles-mêmes ceux qui s'y livrent, des vices contre nature. — *Nam femine...*; st-

ont changé l'usage naturel en celui qui est contre la nature.

27. De même aussi les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont embrasés dans leurs désirs les uns pour les autres, les hommes commettant l'infamie avec les hommes, et recevant en eux-mêmes le salaire dû à leur égarement.

28. Et comme ils n'ont pas montré qu'ils avaient la connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à un sens réprouvé, de sorte qu'ils ont fait des choses qui ne conviennent pas :

29. remplis de toute iniquité, de malice, de fornication, d'avarice, de méchanceté; pleins d'envie, de meurtre, de querelle, de ruse, de malignité; délateurs,

30. médisants, hais de Dieu, insolents, orgueilleux, hautains, inventeurs du mal, désobéissants à leurs parents,

31. inintelligents, dissolus, sans affection, sans loyauté, sans miséricorde.

immutaverunt naturalem usum, in eum usum qui est contra naturam.

27. Similiter autem et masculi, relicto naturali usu feminæ, exarserunt in desideris suis in invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes, et mercedem quam oportuit erroris sui in semetipsis recipientes.

28. Et sicut non probaverunt Deum habere in-notitia, tradidit illos Deus in reprobum sensum, ut faciant ea quæ non conveniunt :

29. repletos omni iniquitate, malitia, fornicatione, avaritia, nequitia; plenos invidia, homicidio, contentione, dolo, malignitate; susurrone,

30. detractores, Deo odibiles, contumeliosos, superbos, elatos, inventores malorum, parentibus non obedientes,

31. insipientes, incompositos, sine affectione, absque fœdere, sine misericordia.

mitter... (vers. 27). L'histoire du paganisme, surtout à cette époque de décadence pour la Grèce et pour Rome (« époque de brutal égoïsme et de sensualité raffinée »), démontre que l'apôtre n'a pas exagéré. Comp. Sénèque, *de Ira*, II, 9 : « Omnia sceleribus ac vitis plena sunt. Nec fur-tiva jam scelera sunt, præter oculos sunt. » Voyez aussi saint Justin, *Apol.* I, 27; Tatiën, *Orat. ad Græc.* 28; Clément d'Alex., *Pædag.* III, 3. On frémit, lorsqu'on pense que Socrate et Platon, Aristote, Zénon et d'autres personnalités notables du paganisme furent accusés de ces turpitudes. Il est à remarquer que l'écrivain sacré emploie ici les mots *feminæ* et *masculi*, comme s'il craignait de profaner, par de tels détails, les noms si nobles de « mulier » et de « vir ». Il touche plus brièvement aussi aux crimes du vers. 26 qu'à ceux du vers. 27; mais il les met en avant comme plus affreux. — *Mercedem quam oportuit...* Ces crimes furent donc la punition de leur idolâtrie (*erroris sui*). — *Sicut non probaverunt...* (vers. 28). L'apôtre répète pour la troisième fois (cf. vers. 24 et 26) que c'est pour avoir abandonné le vrai Dieu que les païens étaient tombés dans cette dégradation morale. — *In reprobum sensum* (εἰς ἀδόκιμον νοῦν, « in reprobum mentem, » comme traduit fort bien saint Augustin). Cette expression désigne « un sens moral de plus en plus déprimé, incapable de remplir sa tâche (d'apprécier le bien et le mal), et auquel on ne peut plus se fier ». — Résultat de cette situation : *ut faciunt...* Le trait *quæ non conveniunt* est une litote manifeste, comme le montre l'effrayante nomenclature qui suit. Dans cette liste, saint Paul ne s'astreint pas à suivre un ordre rigoureusement logique. On peut du moins établir quelques ca-

tégories et « un enchaînement par association d'idées ». — Premier groupe, comprenant des vices qui portent atteinte aux biens du prochain : *repletos... iniquitate* (ἀδικία, l'injustice : expression générale, qui domine et comprend tout le reste)... *nequitia* (vers. 29^a). — *Malitia* (πονηρία) : la méchanceté active. *Fornicatione* manque dans les meilleurs manuscrits grecs. *Avaritia* : vice non moins fréquent chez les païens que l'impudicité. *Nequitia* (κακία) : la disposition intérieure à la méchanceté. — Le deuxième groupe, *plenos invidia...* *malignitate* (vers. 29^b), renferme les actions criminelles commises contre la personne du prochain. L'adjectif « plenos » marque le début de cette seconde série, de même que le participe « repletos » ouvrirait la première. — Avec le mot *susurrone* commence le troisième groupe, marqué lui aussi par un changement dans la construction. C'est le plus long de tous, car il va jusqu'à la fin du vers. 31; il s'occupe des mauvais caractères, des hommes vicieux envisagés au concret. — Le premier nom désigne ceux qui calomnient en secret, ceux qui « murmurent en dessous ». — *Detractores* (vers. 30) : ceux qui dénigrent ouvertement le prochain. — *Deo odibiles*. Le mot grec θεοσυχταί; représente plutôt, au sens actif, ceux qui haïssent Dieu; mais la signification passive, adoptée par la Vulgate et légitimée par l'usage classique, est admise par de nombreux commentateurs. — Les trois mots suivants : *contumeliosos, superbos, elatos*, se rapportent à l'orgueil. — *Inventores malorum* : ceux qui passent leur temps à rechercher quel tort ils pourraient faire au prochain. — *Parentibus non...* « Symptôme d'un profond désordre moral et social. » — *Insipientes, incompositos*

32. Qui cum iustitiam Dei cognovissent, non intellexerunt quoniam qui talia agunt digni sunt morte; et non solum quia ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus.

32. Ayant connu la justice de Dieu, ils n'ont pas compris que ceux qui font de telles choses sont dignes de mort, et non seulement ceux qui les font, mais encore ceux qui approuvent ceux qui les font.

CHAPITRE II

1. Propter quod inexcusabilis es, o homo omnis qui iudicas; in quo enim iudicas alterum, teipsum condemnas: eadem enim agis quæ iudicas.

2. Scimus enim quoniam iudicium Dei est secundum veritatem in eos qui talia agunt.

3. Existimas autem hoc, o homo qui

1. C'est pourquoi tu es inexcusable, ô homme, qui que tu sois, qui juges les autres; car en jugeant autrui, tu te condamnes toi-même, puisque tu fais les choses mêmes que tu juges.

2. Car nous savons que le jugement de Dieu contre ceux qui se conduisent ainsi est conforme à la vérité.

3. Penses-tu, ô homme qui juges ceux

(vers. 31). Les hommes dépourvus soit de sens, soit de loyauté. Il y a un jeu de mots dans le grec : ἀσυνέτους, ἀσυνθέτους. — Trois vices contraires à la charité : *sine affectione, absque fœdere* (sans alliance intime avec personne; marque d'une âme égoïste), *sine misericordia* (sans pitié pour les pauvres, les affligés, etc.). — *Qui cum...*, non intellexerunt... (vers. 32). Les païens s'abandonnaient à tous ces vices parce qu'ils résistaient à leur conscience. — *Iustitiam Dei*. D'après le grec, ce que Dieu déclare juste; par conséquent, ses volontés positives. — *Talia*: toutes les horreurs mentionnées depuis le vers. 24. — *Digni... morte*. C.-à-d., de la mort éternelle, qui est la pénalité la plus sévère du tribunal divin. — *Etiam qui consentiunt*. Ceux qui applaudissent au mal commis par les autres. — Selon la plupart des manuscrits grecs, plusieurs des principales versions et les interprètes grecs, le vers. 32 revêt cette forme légèrement variée, qui est adoptée par la plupart des commentateurs modernes: « Bien qu'ils connussent le jugement de Dieu, qui déclare dignes de mort ceux qui font de pareilles choses, non seulement ils les font, mais ils approuvent ceux qui les pratiquent. » La culpabilité des païens n'en ressort que mieux, car « c'est le plus profond degré de l'affaïssement moral, lorsqu'on vient à se réjouir à la vue du péché, à approuver sciemment le vice; alors on prend plaisir au mal pour le mal ».

2° La culpabilité et le châtement des Juifs. II, 1-29.

Saint Paul vient de montrer les côtés les plus ténébreux du paganisme; il a prouvé que la « iustitia Dei » révélée dans l'évangile manquait totalement aux païens et qu'ils en avaient un besoin absolu. Il va faire la même démonstration en ce qui concerne les Juifs.

CHAP. II. — 1-11. Développement de la pensée à un point de vue plus général. — *Propter quod*,

Transition. Après avoir démontré que les païens sont inexcusables, il tire cette conclusion très légitime : Quiconque se permet de les condamner, tout en imitant leur conduite criminelle, ne mérite pareillement aucune excuse et sera sévèrement puni par le Seigneur. — *O homo (omnis, qui que tu sois)...* Apostrophe directe, qui est d'un puissant effet. Elle ne s'adresse pas d'une manière générale, comme on l'a dit parfois, aux juges et aux magistrats, ni à tous ceux qui se permettent de juger leur prochain, ni aux philosophes superbes; mais très spécialement à un Juif, pris à part, et envisagé comme type de tous les autres. Tel est à bon droit, d'après le contexte, le sentiment commun. Paul suppose que ces juges sévères des païens imitaient jusqu'à un certain point la conduite coupable de ces derniers; c'est pourquoi il ajoute : *In quo enim...*, *teipsum condemnas*. Se faire l'accusateur d'autrui dans ces conditions, c'est prononcer par là même l'arrêt contre soi. C'était aussi alors une époque de décadence pour les Israélites. Sans doute ils avaient renoncé, depuis la fin de la captivité de Babylone, aux pratiques grossières de l'idolâtrie; mais la superstition, l'immoralité, l'orgueil et les autres vices signalés à partir de 1, 26, s'étaient en plus ou moins ouvertement chez eux : *eadem enim agis...* — *Scimus enim...* (vers. 2). Connaissance qui rendait plus téméraire encore la manière d'agir des Juifs. — *Judicium*. Dans le Nouveau Testament, ce mot désigne très souvent une sentence de condamnation et sa mise à exécution. Voyez le vers. 3. — *Secundum veritatem*: conformément à la réalité des choses, à la justice. — *Existimas...*? Apostrophe plus grave encore que la précédente. Le tour interrogatif la rend très vigoureuse : *Irais-tu jusqu'à penser...*? Paul annonce aux Juifs, avec une majesté sévère, qu'ils n'échapperont pas plus que les païens au jugement divin. — *Qui iudicas... et facts...* La croyance